

CONSEILLER EN PRÉVENTION



La formation préalable obligatoire des conseillères et des conseillers de prévention

Public visé

- Agents concernés
- Agents amenés à exercer le métier de conseiller ou conseillère de prévention dans sa collectivité.

Prérequis

- disposer d'une adresse courriel individuelle,
- accéder à un ordinateur connecté à internet.

Objectifs

- identifier le rôle et les missions de conseiller ou conseillère de prévention,
- animer une démarche de prévention.

Contenu

- le contexte de la santé et la sécurité au travail,
- les acteurs internes et externes, leurs missions,
- les notions de responsabilités,
- le conseiller de prévention, son rôle, ses missions, son positionnement,
- la méthodologie et la mise en oeuvre de la démarche d'évaluation des risques professionnels,
- l'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles,
- la politique de prévention,
- la coordination d'un réseau d'assistants de prévention,
- la veille réglementaire en santé et sécurité au travail.

Méthodes pédagogiques

Cette formation fait l'objet d'un temps à distance sous forme d'un module de formation et une e-communauté de stage accessible depuis la plateforme numérique d'apprentissage du CNFPT.

Durée

7 jours présentiels